



## COMMUNIQUÉ

### Parc national Tursujuq

**Umiujaq (Québec), le 14 décembre 2012** – En présence de résidents d'Umiujaq et de représentants des communautés de Kuujjuarapik, de Whapmagoostui et d'Inukjuak, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Yves-François Blanchet, a annoncé aujourd'hui que son gouvernement irait de l'avant avec la création du parc national Tursujuq, le troisième parc à être créé au Nunavik et le plus grand parc du Québec.

Couvrant plus de 26 000 km<sup>2</sup>, Tursujuq protégera la riche biodiversité et la géographie des cuestas du lac Guillaume-Delisle, des bassins circulaires créés à la suite d'un double impact météoritique et connus sous le nom de lac à l'Eau Claire, des lacs des Loups marins et de la rivière Nastapoka. La région, qui est occupée depuis des millénaires par des peuples autochtones, est aussi bien connue pour son patrimoine culturel unique.

« Les dernières étapes du processus de création du parc national Tursujuq ont porté plus précisément sur la rivière Nastapoka. Lors des audiences publiques tenues en 2008 et en 2009, les résidents des communautés ont exprimé leur soutien au projet de parc, mais ils ont exhorté le gouvernement à inclure la rivière Nastapoka dans les limites du projet de parc. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer fièrement que, après quatre années d'efforts soutenus, nos voix ont été entendues », a affirmé Maggie Emudluk, présidente de l'Administration régionale Kativik (ARK).

Les communautés inuites d'Umiujaq, de Kuujjuarapik et d'Inukjuak, la communauté crie de Whapmagoostui, l'ARK, la Société Makivik et l'Administration régionale crie ont travaillé ensemble à ce projet de parc. Le soutien obtenu des groupes environnementalistes tels que la Société pour la nature et les parcs du Canada a joué un rôle important dans les démarches qui ont été faites concernant l'inclusion de la rivière Nastapoka.

Les membres du groupe de travail Tursujuq ont joué un rôle consultatif fort précieux tout au long du processus de création du parc. Plus précisément, le groupe de travail recommandait dès 2006 l'inclusion de la rivière Nastapoka dans le territoire à l'étude pour le projet de parc.

Dans le cadre de l'Entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut), l'ARK a le mandat de développer et de gérer un réseau de parcs au Nunavik en collaboration avec le gouvernement du Québec. Pour Tursujuq, l'ARK recevra un budget annuel pour le fonctionnement du parc, ainsi qu'un budget pour les immobilisations couvrant notamment la construction d'un pavillon des visiteurs, d'un entrepôt d'entretien et d'une route d'accès. Un certain nombre d'emplois seront créés localement pour ces travaux de construction et un comité d'harmonisation composée de divers représentants locaux sera créé afin de donner des conseils sur le fonctionnement du parc.

Le parc national des Pingualuit, le parc national Kuururjuaq, diverses autres aires protégées au Nunavik et maintenant le parc national Tursujuq servent à protéger le milieu naturel, la faune et ses habitats tout en n'empêchant pas les Inuits d'exercer leur droit concernant les activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette garanti dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

*L'ARK est un organisme non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la CBJNQ. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55° parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.*

-30-

**Renseignements :**

Caroline D'Astous

Agente des communications, ARK

Tél. : 819-964-2961, poste 2384 / [media@krq.ca](mailto:media@krq.ca) / [www.krq.ca](http://www.krq.ca)